

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du mardi 15 septembre 2020.

Etaient présents : VALOUR Eric, BONCOMPAIN Julien, RIVOLLIER Philippe, DIDIER Emmanuelle, RIOUFREYT Maurice, DAVENAS Philippe, FAYOLLE Pierre

Début de séance : 20 h 20.

Ordre du jour : Décision modificative n°1/Rénovation des garages et révision des prix des loyers des garages/adhésion de la commune aux communes forestière/remboursement aux parents du transport scolaire/rapport d'activité de la SPL/contrat d'assurance des risques statutaires.

1. Décision modificative n°1

Monsieur le maire explique qu'une facture a été payée pour le jardin du prieuré en début d'année, malheureusement suite à la crise sanitaire le vote du budget a été repoussé et nous avons omis d'inscrire le montant de cette facture au budget. Mr le Maire propose donc d'augmenter le crédit sur cette ligne budgétaire du montant de la facture et de diminuer le crédit de la ligne budgétaire correspondant aux travaux de voirie du même montant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Rénovation des garages et prix du loyers des garages.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une forte demande pour la location de garage. Il rappelle que suite au départ de Mr ANDRIOLO, un grand garage s'est libéré et que ce dernier peut être divisé en trois. Il demande au conseil municipal l'accord de faire réaliser des devis pour diviser ce garage en trois.

Mr le maire rappelle également que le prix du loyer n'est garage doit être révisé et propose un montant de 50 euros par mois plus la redevance des ordures ménagères.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire réaliser des devis et les travaux correspondants si le budget le permet et approuve à l'unanimité le prix de 50 euros par an plus la redevance des ordures ménagère à partir du mois de janvier.

3. Adhésion de la commune aux communes forestières

Monsieur le Maire explique que la commune de Chamalières sur Loire est propriétaire de forêt. Et qu'en tant qu'élus, ils sont garants de sa valorisation, gestionnaires d'un patrimoine à préserver pour les générations futures, responsables de la gestion des risques, prescripteurs publics pour l'utilisation de matériaux biosourcés comme le bois dans leurs projets de bâtiments et d'équipements.

Il explique que le réseau des Communes Forestières a pour principales actions de représenter la commune et faire valoir ses intérêts auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière forêt-bois, de faire connaître le rôle des élus, d'accompagner la commune dans la mise en œuvre des projets sur le territoire et de former avec la mise en place de sessions de formation.

Mr le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer aux communes forestières.

Le conseil municipal approuve.

4. Remboursement aux parents du transport scolaire

Mr le Maire rappelle que la commune a un bus pour effectuer le transport scolaire et que ce service est gratuit.

La communauté d'agglomération du Velay a pris la compétence du transport scolaire et est maintenant décisionnaire en cette matière. Les inscriptions se font auprès de la boutique TUDIP et non plus en Mairie. La commune payait la part des parents pour les élèves de primaire directement à l'agglomération du Velay.

Cette année, l'agglomération du Velay a jugé cette pratique trop compliquée. Elle a donc demandé à ce que les parents payent l'abonnement au transport scolaire pour leur enfant et que chaque commune se débrouille pour soit rembourser les familles d'une partie ou de la totalité de l'abonnement soit mettre le service payant.

Mr le Maire propose de garder le service gratuit et donc d'effectuer un remboursement aux parents du montant de l'abonnement sur présentation de la facture pour les enfants scolarisés à l'école publique de Chamalières sur Loire.

Le conseil municipal approuve.

5. Rapport d'activité de la SPL

Mr le Maire explique que la commune de Chamalières sur Loire est actionnaire de la Société Publique locale créée en 2012 dont le siège social est au Puy en Velay.

Cela implique qu'un rapport d'activité de cette dernière doit être présenté toutes les années.

Mr le Maire fait lecture du rapport d'activité 2019 de la SPL.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

6. Contrat d'assurance des risques statutaires

Mr le Maire explique que la commune de Chamalières sur Loire a reçu du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire une proposition pour un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.. La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires est plus avantageuse que le contrat actuel de la commune. Mr le Maire propose donc au conseil municipal d'accepter la proposition d'assurance groupe pour les risques statutaires ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Fin de la séance : 22h00